

NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAIBES - CEPALC



Distr.
GENERALE

LC/G.1647(Conf.80/1)/Rév.1
7 février 1991

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

Réunion régionale préparatoire
pour l'Amérique latine et les Caraïbes
de la Conférence des Nations Unies sur
l'environnement et le développement

Mexico, 4-7 mars 1991

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

- I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
- II. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire
3. Transformation du processus de production, équité et pérennité de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes
4. Conclusions et recommandations
5. Adoption du rapport de la réunion.



II. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau

Selon l'usage établi, il est procédé, au début de chaque réunion de la CEPALC, à l'élection d'un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur. Traditionnellement, la présidence de la réunion est assumée par un représentant du pays hôte.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les délégués seront invités à étudier et à adopter l'ordre du jour élaboré par le Secrétariat et soumis pour examen dans ce document. Conformément au règlement, les délégués auront alors le droit de formuler les observations et de proposer les modifications qu'ils jugeront pertinentes.

3. Transformation du processus de production, équité et pérennité de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui sera tenue en 1992 constitue, pour la communauté des nations, l'occasion de réviser la façon dont les gouvernements et les sociétés civiles abordent deux des tâches les plus urgentes de l'humanité au seuil de ce nouveau millénaire: le développement économique et la pérennité de l'environnement.

Trois éléments interdépendants seront soumis à l'examen et aux délibérations de cette réunion régionale préparatoire, lesquels devront être envisagés d'une perspective propre à l'Amérique latine et aux Caraïbes: le rapport existant entre le développement économique et la pérennité de l'environnement, les principaux phénomènes observés dans la région en matière d'environnement et leur corrélation avec les phénomènes observés dans ce domaine à l'échelle globale, et le lien entre la protection de l'environnement et le développement économique dans le contexte de la coopération internationale.

On estime que, s'agissant de l'Amérique latine et des Caraïbes, le concept de coopération internationale ne doit pas se

borner exclusivement à l'examen des problèmes liés à l'environnement. Les efforts en matière de développement et la protection de l'environnement ne peuvent aller l'un sans l'autre, et de nombreux problèmes environnementaux --tels que les situations de pauvreté, la mise en valeur irrationnelle des ressources naturelles et la pression démographique exercée sur les ressources non renouvelables-- sont à mettre en rapport avec les phénomènes découlant de la pression du sous-développement; c'est pourquoi la coopération internationale doit tendre, d'une façon intégrée et coordonnée, à favoriser simultanément le développement et la protection de l'environnement. Il conviendra donc, au cours des travaux préparatoires de la Conférence mondiale de 1992, de se pencher sur différents aspects dont il devra être tenu compte dans le cadre de la coopération internationale, et peut-être d'en modifier entièrement l'approche.

Deux documents élaborés par le Secrétariat ^{1/} pourront notamment servir de base aux délibérations. Celles-ci seront axées sur l'examen de trois questions majeures, quant auxquelles on espère parvenir à certains principes directeurs d'action ou propositions, à savoir: i) comment favoriser le développement des pays de la région moyennant la transformation de la production dans un climat d'équité et de pérennité de l'environnement; ii) aspects intersectoriels liant le développement, l'équité, la pérennité de l'environnement et la coopération internationale, et iii) certaines questions spécifiques dont l'examen devra être inclus dans l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. En résumé, il s'agit donc d'aborder, d'une façon globale, la question de la relance du développement moyennant la mise en oeuvre d'un processus de transformation de la production susceptible de favoriser, à moyen et à long terme, une équité croissante, tout en assurant la pérennité de l'environnement. Le financement du développement, ainsi que l'accès aux technologies de pointe non polluantes, au même titre que la reconnaissance de l'importance que présente, pour le reste de la planète, le potentiel économique de la région en matière de ressources naturelles et de diversité biologique, sont autant d'éléments qui devront être au centre des débats.

^{1/} El desarrollo sustentable: transformación productiva, equidad y medio ambiente (LC/G.1648(Conf.80/2)/Rev.1), Santiago du Chili, février 1991 et Transformation du processus de production dans un climat d'équité. L'objectif primordial du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les années 90 (LC/G.1601-P), Santiago du Chili, mars 1990. Publication des Nations Unies, n° de vente: S.90.II.G.6.

4. Conclusions et recommandations

Il est probable que des débats de la Réunion régionale sur le troisième point de l'ordre du jour émanent un ou plusieurs documents élaborés par les gouvernements contenant des orientations générales révélatrices de la position des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

5. Adoption du rapport de la réunion

Le projet de rapport ayant été présenté par le rapporteur, les représentants des pays membres procéderont à adopter le rapport final.

